

Saison 2023/2024

# REGLEMENT SPORTIF SABRE

NOUVELLE-AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

COMITE REGIONAL D'ESCRIME NOUVELLE AQUITAINE

0

---

# RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

---

L'application du règlement sportif FFE et du cahier des charges Nouvelle-Aquitaine pour toutes les épreuves est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>4</b>
<b>1.1.</b>	<b>VOTRE LICENCE</b>	<b>4</b>
<b>1.2.</b>	<b>COUVERTURE MEDICALE</b>	<b>4</b>
<b>1.3.</b>	<b>LE MATERIEL</b>	<b>4</b>
<b>1.4.</b>	<b>SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE</b>	<b>4</b>
<b>1.5.</b>	<b>EQUIPE INTER-CLUB (EIC)</b>	<b>4</b>
<b>1.6.</b>	<b>CLASSEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>6</b>
<b>2.1.</b>	<b>INFORMATIONS DE L'EPREUVE</b>	<b>6</b>
<b>2.2.</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>6</b>
<b>2.3.</b>	<b>ENGAGEMENT DES TIREURS</b>	<b>6</b>
<b>2.4.</b>	<b>DROITS D'ENGAGEMENT</b>	<b>7</b>
<b>2.5.</b>	<b>DIRECTOIRE TECHNIQUE :</b>	<b>7</b>
<b>2.6.</b>	<b>ARBITRAGE</b>	<b>7</b>
<b>2.7.</b>	<b>RECOMPENSES</b>	<b>7</b>
<b>2.8.</b>	<b>ENVOI DES RESULTATS</b>	<b>8</b>
<b>3.</b>	<b>ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13</b>	<b>9</b>
<b>3.1.</b>	<b>M7 A M11</b>	<b>9</b>
<b>3.2.</b>	<b>M13</b>	<b>9</b>
<b>3.3.</b>	<b>Classement M13</b>	<b>9</b>
<b>3.4.</b>	<b>MATERIEL</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>FILIERE HORIZON 2032</b>	<b>10</b>
<b>4.1.</b>	<b>EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8ème DE FINALE :</b>	<b>10</b>
<b>4.2.</b>	<b>EPREUVE H2032 ¼ DE FINALE ET ½ FINALE : EPREUVES NATIONALES</b>	<b>10</b>
<b>4.3.</b>	<b>QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES</b>	<b>11</b>
<b>4.4.</b>	<b>EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15</b>	<b>11</b>
<b>5.</b>	<b>ORGANISATION SPORTIVE M17/M20</b>	<b>12</b>
<b>5.1.</b>	<b>EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>12</b>

<b>5.2.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE</b>	<b>12</b>
<b>5.3.</b>	<b>EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 SABRE</b>	<b>13</b>
<b>5.4.</b>	<b>EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 SABRE</b>	<b>13</b>
<b>5.5.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23 HOMMES ET DAMES</b>	<b>13</b>
<b>5.6.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR</b>	<b>13</b>
<b>5.7.</b>	<b>EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR</b>	<b>14</b>
<b>6.</b>	<b>CATEGORIE VETERAN</b>	<b>15</b>
<b>6.1.</b>	<b>EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :</b>	<b>15</b>
<b>6.2.</b>	<b>SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :</b>	<b>15</b>
<b>7.</b>	<b>STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX</b>	<b>16</b>
<b>8.</b>	<b>INTEGRATION DES HANDISPORTS</b>	<b>16</b>

# 1. INFORMATIONS GENERALES

## 1.1. VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est délivrée par mail au licencié à l'initiative du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

## 1.2. COUVERTURE MEDICALE

La licence permet la pratique de l'Escrime **sous réserve du respect** du Règlement Médical de la F.F.E.

Attention modification des dispositions du code du sport relatives aux certificats médicaux.

**Informations disponibles sur le site FFE :** <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

## 1.3. LE MATERIEL

Tenues, masques, armes, gants : Application du règlement FFE

## 1.4. SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de sur classement automatique.

- Le simple sur classement n'est possible qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.  
ATTENTION : Nouveau règlement pour les catégories M11 et M13 1<sup>ère</sup> année. Les simples sur classements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.
- Les doubles sur classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17

Cf. règlement médical : : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

## 1.5. EQUIPE INTER-CLUB (EIC)

Définition de tireur isolé : La notion de tireur(se) isolé(e) se définit comme un(e) licencié(e) tireur(se)s esseulé(e) dans sa catégorie d'âge dans son club, c'est-à-dire que le club n'a pas le nombre suffisant de tireur(se)s pour constituer une équipe, et ce, quel que soit son niveau, dans la catégorie d'âge concernée ou la catégorie d'âge inférieure.

Conséquences et procédure : Cf. règlement sportif FFE 2023/2024 chapitre 7 règles communes aux trois armes

## 1.6. CLASSEMENTS

Le classement Nouvelle Aquitaine est un outil de promotion de l'escrime et il permet de qualifier certains tireurs pour les Championnats de France.

La formule utilisée :  $\text{Points} = 100 * C * (1,01 - \log(R)/\log(P1)) * (P2/1,72)$

C : coefficient de la compétition

R : rang du tireur

P1 : nombre de participants

P2 : nombre de participants utilisé pour le coefficient de participant (on limite cette valeur à 150)

Les classements sont disponibles sur le site du CRENA

---

# REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

---

## 2. ORGANISATION DES EPREUVES NOUVELLE- AQUITAINE

### 2.1. INFORMATIONS DE L'EPREUVE

Les compétitions du comité sont créées en ligne sur l'extranet par le secrétariat du comité.  
Les compétitions organisées par les clubs sont mises en ligne sur l'extranet par leur association départementale.

Les circuits Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers.

Le Championnat Régional Nouvelle-Aquitaine est fermé au CRENA.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- Cette information doit être faite :
- Au Comité (pour une mise en ligne sur le site de la FFE) [secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr)
- Aux Conseillers Technique Sportifs :
  - [colignon.atr@outlook.fr](mailto:colignon.atr@outlook.fr)
  - [grenouillet.atr@yahoo.com](mailto:grenouillet.atr@yahoo.com)
  - [mablomme@orange.fr](mailto:mablomme@orange.fr)
- Au Responsable de l'Arbitrage Régional : [s.puteaux@gmail.com](mailto:s.puteaux@gmail.com)

### 2.2. HORAIRES

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, un décalage est conseillé. Prévoir 1h30 de battement entre le début des deux vagues si le nombre de pistes et d'arbitres est limité.  
(Notamment au fleuret et à l'épée)

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le premier appel ne peut pas se faire avant 12h. sauf dérogation

### 2.3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur le logiciel de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la division, la Fête des Jeunes individuelle et par équipes, sont effectués par le CRENA.  
Pour les épreuves nationales organisées sous l'égide de la FFE, ainsi que les épreuves de la filière H2032, la clôture des engagements est fixée :

- 9 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le samedi,
- 10 jours avant le début des épreuves à 23h59 (heure de Paris), pour les tournois débutant le dimanche.

POUR LES EPREUVES SUR SELECTION : les sélections sont envoyées aux clubs et la confirmation de participation aux épreuves est faite 15 jours avant l'épreuve **PAR LES CLUBS NON PAR LES TIREURS OU LES PARENTS DES TIREURS.**

## 2.4. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2023/2024 ils sont les suivants :

- ✓ Individuel M9 / M11 : 8 euros
- ✓ Individuel M13 / M15 / M17 / M20 / senior / vétérans : 10 Euros
- ✓ Equipe : 20 €

## 2.5. DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

Un cadre technique ou son représentant

Un référent CRA nommé par celle-ci

Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

## 2.6. ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement et les recommandations édictées par la commission arbitrage.

## 2.7. RECOMPENSES

Pour les épreuves M7/M9/M11/M13 : Il est souhaitable que tous les participants soient récompensés.

Pour toutes les épreuves à partir de M15 : Coupes, médailles aux 4 premiers individuels et du podium pour les épreuves par équipe. Des récompenses supplémentaires peuvent être envisagées et sont souhaitables.

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses du podium seront prises en charge par le CRENA.

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

**IMPORTANT :** La remise des récompenses doit être une « **cérémonie** » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du CRENA.

## 2.8. ENVOI DES RESULTATS

L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF sur l'EXTRANET de la Fédération
- Publié sur escrime info
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain à la FFE sous le format XML ou cotcot  
[competitions@ffescrime.fr](mailto:competitions@ffescrime.fr)
- Envoyé le jour même, au plus tard le lendemain au secrétariat Nouvelle Aquitaine  
[secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr)

## 3. ORGANISATION POUR LES EPREUVES DE M5 A M13

### 3.1. M7 A M11

Pour les animations de jeunes en Nouvelle Aquitaine le comité préconise :

- Catégorie M7/M9/M11 : équipes de 2 personnes avec un remplaçant possible relais en 4 touches jusqu'à 16. Pas d'élimination.

Les épreuves de jeunes peuvent être soit individuelles soit par équipes. Il est souhaitable de privilégier les "**animations**" par équipes". Pour ces 3 catégories la mixité (garçons-filles) doit être favorisée.

Il faut encourager la pratique des 3 armes pour les M11, et uniquement les armes conventionnelles pour les catégories inférieures.

Dans le cas de l'organisation "**d'animations**" individuelles, il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comportent les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

### 3.2. M13

Les Epreuves M13 suivantes seront organisées :

- La Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe
- Le Championnat Nouvelle-Aquitaine
- Si possible pour chaque circuit Nouvelle Aquitaine une compétition M13 sera organisée.

Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 :

Les Championnats Nouvelle-Aquitaine M13 se dérouleront en même temps que les championnats NA M15 à Vétérans.

### 3.3. Classement M13

Le classement sera calculé en utilisant la formule de calcul générale du comité.

#### **EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M13**

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
Epreuves départementales + open et régionales	1	4 meilleurs résultats
Championnat Nouvelle Aquitaine	2	
Epreuves H2032	2	

### 3.4. MATERIEL

Pour les épreuves Nouvelle Aquitaine, il n'y aura pas de contrôle systématique du matériel dans les catégories M7, M9, M11, M13.

Dans le but de limiter la perte de temps lors des compétitions, l'arbitre aura le libre choix de vérifier (avec en plus des contrôles inopinés du matériel).

Néanmoins nous demandons aux maîtres d'armes de club de veiller à ce que leurs élèves aient du matériel en parfait état de marche et aux normes.

Au sabre pour les catégories M11 le matériel électrique est obligatoire en compétition.

Pour les M9 / M7 : électrique à partir des ¼ de finale.

## 4. FILIERE HORIZON 2032

Cf. règlement sportif fédéral : LA FILIERE H2032

Nous souhaitons qu'un référent pour chaque arme puisse être identifié en début de saison.

### 4.1. EPREUVE H2032 COMITE REGIONAL 8ème DE FINALE :

#### **EPREUVE INDIVIDUELLE :**

#### **ENGAGEMENT**

Pour l'épreuve des 8<sup>èmes</sup> de finale (Comité Régional Nouvelle Aquitaine) les clubs engagent leurs tireurs en utilisant l'extranet de la FFE aux 6 armes.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés du CRENA.

**FORMULE** :1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule, 5 touches en poule et 15 touches en tableau avec pose à 8 touches et 1 minute de repos pendant laquelle le tireur ne doit pas quitter la piste et pourra recevoir des conseils d'une seule personne. On ne tire pas la 3<sup>ème</sup> place.

### 4.2. EPREUVE H2032 ¼ DE FINALE ET ½ FINALE : EPREUVES NATIONALES

#### **EPREUVE INDIVIDUELLE MODE DE SELECTION :**

Pour les deux épreuves nationales (des ½ et des ¼ de finale), Le CRENA engage les tireurs en utilisant l'extranet de la FFE.

#### **Sabre Dame**

Les épreuves sont ouvertes à toutes les licenciées FFE

#### **Sabre Homme**

Le CRENA engagera selon le mode de qualification suivant :

Les quotas octroyés par la FFE (soit 3 + un quota régional établi à la suite des épreuves de 8<sup>ème</sup> de finales Cf. Rs FFE) seront redistribués selon le classement régional actualisé

- Pour les ¼ après l'épreuve régional
- Pour les ½ après la première épreuve nationale

**Les quotas octroyés seront distribués en fonction du classement régional actualisé après chaque épreuve.**

### 4.3. QUALIFICATION A LA FETE DES JEUNES

Cf Règlement Sportif fédéral

**POUR L'INDIVIDUEL** : La sélection se fait soit :

- **Par la filière "HORIZON 2032"** : Les 40 premiers tireurs métropolitains du classement national actualisé avant la fête des jeunes. (Règlement sportif FFE)
- **Par la filière Comité Nouvelle-Aquitaine** :

Pour chaque arme les quotas attribués par la FFE seront redistribués de la manière suivante :

- 1 quota sera redistribué par le classement régional
- Le reste des quotas sera redistribué par le Classement national.

### 4.4. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M15

Compétitions prises en compte	Coefficient
H 2032 COMITE REGIONAL	1
H 2032 2 épreuves nationales	2
Championnat Nouvelle-Aquitaine	1.5
Meilleur résultat en M15 ou M17 (Open)	1

**POUR LES EQUIPES** : Un quota de trois équipes est réservé à la Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2023/2024

Les équipes seront constituées de 4 tireurs de la Nouvelle-Aquitaine.

La composition des équipes se fera dans l'ordre du classement national des tireurs après l'épreuve nationale pour chaque arme.

Sur proposition du cadre technique cette règle pourra être aménagée si l'un des tireurs a été absent en cours d'année pour une raison liée à son état de santé ou à sa participation à une compétition internationale.

Participer aux actions de ligue de la catégorie concernée permettra de prétendre à la sélection par équipe.

Le choix des capitaines d'équipes se fera en priorité en fonction des qualifiés dans l'équipe et en cas de nombre de tireurs identiques, c'est le maître d'armes du meilleur classé de l'équipe qui coachera.

## 5. ORGANISATION SPORTIVE M17/M20

Cf. Règlement Sportif FFE

### 5.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE

La saison sportive M17/M20 s'articule autour de :

- 2 épreuves de circuits Nouvelle-Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle-Aquitaine par équipe

La saison sportive SENIOR– s'articule autour de :

- 1 épreuve de circuit Nouvelle Aquitaine
- 1 Championnat Nouvelle Aquitaine individuel
- 1 Championnat Nouvelle Aquitaine par équipe

Formule individuelle : 1 tour de poule sans éliminé, minimum 6 ou 7 par poule en favorisant les poules de 7 avec décalage par club au tour de poule.

On ne tire pas la 3<sup>ème</sup> place.

Formule équipe : constitution d'équipe de club, relais à l'italienne (9 x 5 = 45 touches). Tableau d'élimination directe sans tirer la 3<sup>ème</sup> place. (Base du classement national individuel).

Formule : Si moins de 5 équipes, un tour de poule et la sélection se fait sur le classement de la poule.

### 5.2. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

#### **M17/ M20 INDIVIDUELLE N1 et N2**

Cf Règlement fédéral 2023/2024

Championnat de France N1 : les 32 premiers tireurs classés du classement national actualisé après la dernière épreuve du circuit national de la catégorie concernée.

Championnat de France N2 : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France sans quota sous réserve de participation au championnat Nouvelle-Aquitaine et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale. (Cf. RS FFE)

### 5.3. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M17 SABRE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M17	2	2 EN sur 3 EN
EN M20	1,5	1 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M17	2	
2 Circuits Nouvelle-Aquitaine	1.5	Le meilleur résultat

### 5.4. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : M20 SABRE

Compétitions	Coefficient	Epreuves prises en compte
EN M20	2	2 EN sur 3 EN
EN senior	1,5	1 EN sur 3 EN
Championnat Nouvelle-Aquitaine M20	2	
Circuit Nouvelle-Aquitaine	2	

#### **EQUIPE Cf. Règlement fédéral 2023/2024**

Championnats de France N1 et N2 : Les équipes classées de 1 à 8 de la ½ finale des championnats de France par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

Championnats de France N3 : Les équipes classées de 9 à 12 de la ½ finale des championnats de France par équipes+ Épreuve ouverte.

### 5.5. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE U23 HOMMES ET DAMES

Epreuve Individuelle : Mode de sélection : 28 tireurs qualifiés.

Cf. RS FFE Chapitre 9

### 5.6. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIOR

#### **INDIVIDUELLE N1 / N2 / N3**

N1 cf. Règlement fédéral 2023/2024 (32 du Classement National)

N2 : Au sabre dame et Homme les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFE sélectionnables en équipe de France sans quota sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

### **EQUIPE**

Homme : **N1 / N2 et dame N1** Cf. Règlement Sportif FFE

Homme N3 et Dame N2 : **Open**

Sabre hommes N1 et N2 :

Un tireur participant à la ½ finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra tirer que dans cette division à l'occasion des championnats de France par équipes.

Un tireur participant à la finale des championnats de France par équipes N1 ne pourra pas être engagé aux championnats de France par équipes N2 ou N3.

Un tireur participant aux épreuves régionales de qualification pour la N3 ne pourra pas être engagé pour la finale des championnats de France par équipes N1.

Sabre dames N1 :

Une tireuse participant à la ½ finale des championnats de France, ou à la finale des championnats de France par équipes en N1, ne pourra pas être engagée dans une équipe en N2 à l'occasion des finales des championnats de France par équipes.

## **5.7. EPREUVES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT REGIONAL : SENIOR**

<b>Compétitions</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Epreuves prises en compte</b>
EN SENIOR	2	4 EN pris en compte sur 5
Le Championnat Nouvelle Aquitaine Senior	1,5	
Circuit Nouvelle Aquitaine	1,5	

## 6. CATEGORIE VETERAN

### 6.1. EPREUVES NOUVELLE-AQUITAINE :

Au vu des effectifs de compétiteurs de la saison 2022/2023, il n'est pas prévu de dispositions particulières. Le règlement pourra être revu en cours de saison si le nombre des compétiteurs évolue et sur demande expresse d'un club.

### 6.2. SYSTEME DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

cf. règlement FFE et cahier des charges spécifique à chaque arme.

**INDIVIDUELLE** : Open chez les dames et les hommes

**EQUIPE** : CF. règlement fédéral. La participation aux championnats de France est ouverte à toutes les équipes.

Chez les dames : La composition des équipes est libre. Possibilité de présenter des équipes de club, départementales, de CID, régionales, zone ou libre.

Chez les hommes : Open, possibilité de présenter des équipes de club et des Équipes Interclubs uniquement.

### INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

- **Les Championnats de France pour chaque catégorie comptent dans le classement final de la saison au même coefficient que les circuits nationaux de la catégorie concernée.**
- **« Open » signifie toutes les compétitions individuelles identifiées sur l'extranet de la fédération (qu'elles soient ou non en Nouvelle-Aquitaine)**

## 7. STAGES ET ENTRAINEMENTS REGIONAUX

2 stages sont prévus selon les modalités suivantes :

- **Durée** fixée à 2 ou 3 jours pendant vacances scolaires de février et d'avril
- **Lieu** : Sabres et Pau ?
- **Calendrier et Sélection** selon classement régional et critères spécifiques
  
- Stage 1 : Février 2024 à sabre
  - M15 / M17 / + meilleurs M13
  
- Stage 2 : Avril 2024 à
  - M15 / M17 / M20

## 8. INTEGRATION DES HANDISPORTS

Lors d'un Championnat Nouvelle Aquitaine, un championnat Nouvelle Aquitaine handisport sera organisé en parallèle.

Une compétition Handisport peut être organisée en parallèle des circuits de ligue sur demande des clubs ayant une section handisport.